

# **Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec**

**Rapport annuel  
2018**

## **Mandat du comité**

Le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec (CVI) a été fondé le 7 février 2005 par une résolution du conseil de la Ville de Québec. Son mandat a été renouvelé en 2017, confirmant ainsi l'élargissement de ses responsabilités. Tel qu'il apparaît au sommaire décisionnel A2QM2017-001 (voir Annexe 1), le CVI a le mandat de :

1. Assurer la vigie des émissions atmosphériques, du bon fonctionnement de l'incinérateur et le suivi des plans de mise en œuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles ;
2. Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la réalisation de mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'équipement d'incinération, soit atténuer ou supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage;
3. Faire des recommandations à la Ville concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec ;
4. Donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations de l'équipement d'incinération et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements;
5. Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

## **Composition du comité**

**Le comité est composé d'un total possible de 13 membres votantes ainsi que de trois à sept membres non-votants**

**13 membres avec droit de vote :**

- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Maizerets
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Lairet
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier des chutes Montmorency
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Loretteville
- 1 représentant du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale
- 1 représentant des AmiEs de la Terre de Québec
- 1 représentant de Craque-Bitume
- 1 représentant du milieu socioéconomique
- 2 élus de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- 1 élu de la Ville de Québec
- 1 élu d'une autre municipalité que Québec siégeant à la CMQ

### **3 à 7 membres sans droit de vote :**

- 1 représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)<sup>1</sup>
- 1 représentant de la Ville de Québec (La Ville de Québec devra déléguer des représentants ; ces personnes pourront s'adjointre des personnes-ressources).
- 1 représentant de la direction de la Santé publique
- 1 représentant du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC)

## **Les membres**

### ***Représentants des citoyens (5)***

Marcel Paré	Conseil de quartier de Maizerets
Paul Crête	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
Vincent Beaudette	Conseil de quartier de Lairet
Anne Baril	Conseil de quartier de Loretteville
Micheline Boutin	Conseil de quartier des chutes Montmorency

### ***Représentants des groupes environnementaux (3)***

Marianne Taillefer	AmiEs de la Terre
Alexandre Turgeon	CRE-Capitale nationale
Claude Labonté	Craque-Bitume

### ***Représentant du milieu socioéconomique de Limoilou (1)***

Pas de représentant

### ***Représentants du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou et du conseil municipal (4)***

Suzanne Verreault	Éluë, district Limoilou
Geneviève Hamelin	Éluë, district de Maizerets-Lairet
Steeve Verret	Élu, district de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile

### ***Représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (sans droit de vote)***

Luce Bergeron	Coordonnatrice du PGMR Représentante CMQ
---------------	--

### ***Représentants de la Ville de Québec (sans droit de vote)***

Sylvie Verreault	Conseillère en environnement, prévention et contrôle environnementale
Gilles Dufour	Directeur général adjoint, Eau et valorisation énergétique

<sup>1</sup> Avec droit de vote si celui-ci est un élu. Les représentants peuvent être substitués

Daniel Munger  
Stéphan Bugay

Directeur, valorisation énergétique  
Directeur de division, gestion des matières résiduelles

***Représentant du MELCC (sans droit de vote)***

Pas de représentant

***Représentant de la Santé publique (sans droit de vote)***

Daria Pereg

Direction régionale de santé publique

Isabelle Goupil-Sormany (substitution depuis octobre 2018) Direction régionale de santé publique

## L'année 2018

Durant l'année 2018, le Comité de vigilance de l'incinérateur (CVI) de la Ville de Québec s'est réuni à 12 reprises. À cela s'ajoutent deux rencontres de deux sous-comités différents, une présentation au conseil de quartier Maizerets ainsi qu'une visite à l'incinérateur.

Puisque l'un des objectifs généraux du CVI est le «suivi du projet de plan de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Ville de Québec», une rencontre complète a été dédié au suivi du Plan de mise en œuvre (PMO) du PMGMR de l'agglomération de Québec. De façon générale le CVI a donc inclus les différents objectifs spécifiques de ce volet dans l'ensemble de son suivi du projet.

Concernant l'objectif spécifique «sensibilisation», le CVI a continué de promouvoir les visites de l'incinérateur ouvertes aux publiques. Au total, 15 visites et présentations ont été faites durant l'année 2018 rejoignant respectivement 75 et plus de 60 personnes. Le CVI continuera de faire le suivi des visites et d'en assurer l'accessibilité.

Pour le dernier objectif général «Réduire les nuisances liées à l'incinérateur», le CVI s'est tenu informé de l'«opération optimale de l'incinérateur» en faisant le suivi des émissions atmosphériques de l'incinérateur, analyses en continues et deux campagnes d'échantillonnage. Une présentation sur la qualité de l'air ambiant dans le secteur de l'incinérateur a également été tenue à l'automne. À la demande des membres du CVI, la Ville de Québec a fait évaluer le mercure et l'arsine (indicateur de l'arsenic) en continu pendant une période de 2 mois à la suite de la mise en place des nouvelles unités de charbon (printemps 2018). Au 31 décembre 2018, les quatre injecteurs de charbon étaient installés. Pour les brûleurs, l'installation sur le four #1 était complétée. En 2019, il y aura l'installation sur deux fours. (#3 et 4) Le four #2 sera à l'hiver 2020. Ce dossier est donc à suivre en 2019.

Un sous-comité sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage a été formé. Son mandat est d'aiguiller le CVI d'une base scientifique pour mieux comprendre l'enjeu de la représentativité des campagnes d'échantillonnage et voir aux possibilités de bonifier la procédure actuelle lors des discussions auprès des représentants du MELCC. Il se rencontrera de nouveau en 2019.

Concernant le dernier objectif général concernant la «transmission des connaissances», le CVI a mis beaucoup d'effort dans l'aspect «reddition de comptes». En effet, le site internet du CVI facilite la navigation pour les utilisateurs et met de l'avant les éléments importants de suivi tel que les suivis environnementaux. Le site internet est d'ailleurs mis à jour régulièrement avec l'ajout des documents de rencontre (compte-rendu, résultats d'échantillonnage, documents déposés, etc.). Les bilans des activités du CVI des années précédentes se retrouvent sur le site internet. À la demande du Conseil de quartier Maizerets, le CVI a tenu une présentation sur l'incinérateur lors d'une rencontre régulière de ce Conseil de quartier au début de l'année.

Un sous-comité a été mandaté pour définir avec plus de précision le mandat de la présidence. Un vote a ensuite été tenu pour élire la présidence. Un autre sous-comité a été formé en vue de l'organisation de la soirée d'information (rencontre publique) prévue au printemps 2019 pour informer et sensibiliser les citoyens sur les activités et le mandat du CVI.

Finalement, par son nouveau mandat voulant élargir la portée de ses interventions, la composition des membres du CVI est agrandie pour être plus représentative du territoire. Suite à la période d'appel de candidatures et de sélection, deux nouveaux membres provenant des quartiers des chutes Montmorency et de Loretteville ont commencé leur mandat au début de l'année 2018.

## **Les principales réalisations en 2018**

- Nouveau mandat de la présidence
- Suivi du Plan de mise en œuvre du PMGMR de la Ville de Québec
- Suivi du projet de vente de vapeur à l'Hôpital de l'Enfants-Jésus
- Suivi des campagnes d'échantillonnage
- Formation d'un sous-comité sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage
- Rédaction du bilan 2017 du CVI

## **Les principales correspondances en 2018 :**

- La résolution 2017-11-30\_05 sur l'échantillonnage de l'arsenic est acheminé à la Ville de Québec (8 janvier 2018) (voir Annexe 1)
- Correspondance à madame Isabelle Melançon du MELCC (8 janvier 2018): Objet : Nouveau mandat du Comité de vigilance de la Ville de Québec et demande d'un répondant au MELCC. (Voir Annexe 2)
- Lettre à la Ville de Québec concernant la recommandation de suspendre le redémarrage du four 4. (Résolution du 18 janvier 2018)
- Réponse de monsieur Jacob Martin-Malus du MELCC (1<sup>er</sup> mars 2018) : Monsieur Nicolas Juneau est attitré comme répondant (voir Annexe 4).
- Lettre à Monsieur Nicolas Juneau (3 juillet 2018) Objet : Demande de rencontre – Expert en analyse de la qualité de l'air (voir Annexe 5)

- Courriel de Slavko Sebez (3 décembre 2018) Objet : Article JDQ (voir Annexe 6)

## Les rencontres<sup>2</sup>

12 janvier : (6 membres votants)

Suivi environnemental – Campagne d'échantillonnage octobre 2017 (Sylvie Verreault)

Plan d'action suite à la campagne d'échantillonnage d'oct. 2017

Présentation du communiqué de la Ville de Québec

18 janvier : (11 membres votants)

Points de discussion (M. Munger)

- Procédure cendres volantes (question de Metox-Tecosol)
- Demande de précisions sur la démarche précédant la décision d'installation de nouvelles unités au charbon activé (question de M. Ouellet)
- Dépôt de la mise à jour du plan d'action des projets à l'incinérateur

➤ *Résolution 2018-01-18\_03 : Le CVI recommande à la ville de Québec de suspendre le redémarrage du four 4, prévue pour le 19 janvier 2018, jusqu'à ce que le comité puisse tenir une rencontre extraordinaire à court terme, soit le 22, 23 ou 24 janvier 2018. Proposée par M. Goulet, appuyée par M. Turgeon et adoptée à l'unanimité. (Voir annexe 3)*

22 janvier : (12 membres votants)

Discussion pour la définition des règlements du CVI :

- Mandat de la présidence du CVI
- Demande de documents

Suivi environnemental : Campagne d'échantillonnage octobre 2017 (Mme Sylvie Verreault)

8 février : (Conseil de quartier Maizerets)

Présentation du nouveau mandat et du plan de travail

Présentation du fonctionnement de l'incinérateur de la Ville de Québec et des travaux d'amélioration depuis 2012

Mise en œuvre du PMGMR de la CMQ à la Ville de Québec

15 février : (9 membres votants)

Procédure cendres volantes (question de Metox-Tecosol) (M.Munger)

Précisions sur la démarche précédant la décision d'installation de nouvelles unités au charbon activé (M.Munger)

Suivi environnemental : Suivi en continu et tonnage 2017 (M. Munger)

---

<sup>2</sup> Le compte-rendu des rencontres, de même que l'ensemble des documents déposés au Comité de vigilance, sont disponibles sur le site Internet (<http://www.incinerateur.qc.ca/>).

Suivi environnemental : Campagne d'échantillonnage 2017 (Mme Sylvie Verreault)  
Présentation du bilan 2017 (Secrétariat)

Nouveau communiqué à faire pour rassurer la population suite aux résultats hors normes de décembre 2017 et en lien avec les informations fournies par la Santé publique : en lien avec les infos véhiculées par un regroupement de citoyens pour le « zéro déchet » (Mme Baril)

22 mars : (10 membres votants)

Adoption du bilan 2017.

Mandat de la présidence.

Présentation des résultats d'échantillonnage des boues 2017. (M. Munger)

Représentativité temporelle des campagnes d'échantillonnages. (M. Ouellet)

Plan de travail 2018 (sous-comité)

- *Création d'un sous-comité qui aura pour mandat de réfléchir à différents scénarios détaillés (avantages et inconvénients) pour le mandat de la présidence, basée sur les éléments discutés par les membres du CVI. À la lumière des scénarios analysés, le sous-comité recommandera au CVI le scénario leur apparaissant le plus avantageux. Proposée par Mme Hamelin, appuyée par M. Turgeon et adoptée à l'unanimité. Le sous-comité est composé de M. Crête, Mme Hamelin et M. Turgeon.*

26 avril : (9 membres votants)

Mandat de la présidence (suite).

Présentation des résultats d'échantillonnage des boues 2017. (M. Munger)

Représentativité temporelle des campagnes d'échantillonnages. (M. Ouellet)

14 juin : (8 membres votants)

Présentation du nouveau représentant du conseil de quartier Maizeret, M. Paré et de la nouvelle représentante des AmiEs de la Terre, Mme Taillefer  
Suivi du projet de lettre adressée au MELCC.

Suivi environnemental – Analyse en continu janvier à juin 2018 (M.Munger)

Suivi de l'avancement du PMO (M.Bugay)

20 sept. : (11 membres votants)

Suivi environnemental – Campagne d'échantillonnage (MmeVerreault)

Suivi de l'avancement du PMO (M.Bugay).

- *Résolution 2018-09-20\_02 : L'adoption du nouveau mandat de la présidence est proposée par M. Crête, appuyée par M. Beaudette.*
- *Création d'un sous-comité ayant pour mandat d'aiguiller le CVI d'une base scientifique pour mieux comprendre l'enjeu de la représentativité des campagnes d'échantillonnage et voir aux possibilités de bonifier la procédure actuelle lors des discussions auprès des représentants du MELCC. Font partie du comité : Paul Crête, Marcel Paré, Anne Baril, Daria Pereg, Sylvie Verreault et Daniel Munger.*

- 4 octobre : (6 membres votants)  
 Visite de l'incinérateur  
 Présentation du fonctionnement (M. Munger)
- 4 octobre : (6 membres votants)  
 Rencontre spéciale  
 Présentation - L'incinérateur et la qualité de l'air ambiant dans l'arrondissement La Cité-Limoilou à Québec (Jean-François Brière, MELCC)
- 25 octobre : (9 membres votants)  
 Tour de table sur la présentation du 4 octobre  
 Suivi de l'avancement du PMO (M. Bugay).  
 Résultats préliminaires de l'échantillonnage en continu du mercure et de l'arsenic par le CRIQ (M. Munger).
- *Résolution 2018-10-25\_03 Mme Suzanne Verreault est réélue par acclamation. proposée par Geneviève Hamelin, appuyée par Alexandre Turgeon*
- 31 octobre : (3 membres votants)  
 Rencontre spéciale  
 Sous-comité sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage  
 Présentation (Mme Isabelle Goupil-Sormany)
- 22 novembre : (11 membres votants)  
 Suivi de l'avancement du PMO (M. Bugay).  
 Fonctionnement et gouvernance du comité (M.Crête)  
 Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur - Campagne d'octobre 2018 – Four 3 non échantillonné (Mme Sylvie Verreault)
- 6 décembre : (9 membres votants)  
 Suivi de l'avancement du PMO (M. Bugay).  
 Fonctionnement et gouvernance du comité (M.Crête)  
 Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur - Campagne d'octobre 2018 – Four 3 non échantillonné (Mme Sylvie Verreault)
- *Résolution 2018-12-06\_03 : Un comité préparatoire pour la rencontre publique est constitué avec Sylvie Verreault, Suzanne Verreault, Vincent Beaudette, Alexandre Turgeon et Anne Baril*
  - *Résolution 2018-12-06\_04 : Demander à la Ville d'évaluer la faisabilité d'installer des analyseurs en continu pour le mercure. Proposé par Paul Crête, appuyé par Alexandre Turgeon*

## **Les dépenses**

<b>Élément</b>	<b>Montant</b>
Secrétariat et coordination	20 623,21 \$
Location de salle	2 650,25 \$
Repas	1 795,55 \$
Photocopies	80,00\$
Hébergement site internet	93,13 \$
Stationnements et billets d'autobus	85,26 \$
<b>TOTAL</b>	<b>25 327,40 \$</b>

## **Annexes**

## Annexe 1

**COMITÉ DE VIGILANCE  
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Le 8 janvier 2018,

Lors de la rencontre du 30 novembre 2017, le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec a pris connaissance des résultats de l'arsenic gazeux (campagne de juin 2017). Une démarche de validation avait été entreprise par la Ville pour cause d'une valeur élevée. Le résultat élevé étant de 176 µg/m<sup>3</sup>, donc supérieur à la valeur attendue du CCME qui est de 1 µg/m<sup>3</sup>.

Afin de vérifier que la valeur élevée mesurée était bel et bien une valeur ponctuelle, les membres du CVI font la demande à la Ville de Québec pour un suivi d'analyse en continue sur 2 mois. Cette proposition a été adoptée lors de la rencontre du 30 novembre 2017. La résolution suivante en témoigne :

*Résolution 2017-11-30\_05 : Étant donnée le résultat atteint (campagne d'échantillonnage juin 2017), il est demandé que l'arsenic soit évalué au même titre que le mercure à la suite de la mise en place des nouvelles unités de charbon, soit une analyse par jour durant 2 mois. Cette résolution est proposée par M. Crête, appuyée par M. Ouellet.*

La secrétaire du CVI doit remettre cette résolution à la représentante de la Division de la qualité du milieu, Mme Sylvie Verreault, qui rédigera une note pour la Ville de Québec.

Suzanne Claveau  
Suzanne Verreault  
Présidente pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec

Catherine Claveau Fortin  
Catherine Claveau Fortin  
Secrétaire pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec

## Annexe 2

**COMITÉ DE VIGILANCE  
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Le 8 janvier 2018,

Madame Isabelle Melançon,  
Ministre du Développement durable, de  
l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3911  
Télécopieur : 418 643-4143  
[ministre@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mddelcc.gouv.qc.ca)

**Objet : Nouveau mandat du Comité de vigilance de la Ville de Québec  
Demande d'un répondant au MDDELCC**

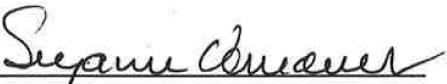
Madame la Ministre,

Le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec a été créé en 2005 en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles adopté par le Gouvernement du Québec. Le Comité a récemment procédé à la révision de son mandat en y ajoutant de nouvelles responsabilités, notamment en ce qui concerne le suivi du Plan de mise en œuvre de la Ville de Québec établi à partir des mesures inscrites au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Vous trouverez ci-joint une copie de notre nouveau mandat.

Dans la section dédiée à la composition des membres du Comité, vous pouvez constater que le Comité souhaite inviter un membre représentant du MDDELCC. Votre ministère nous a déjà indiqué, antérieurement, sa décision à ne pas désigner de représentant pour assister aux rencontres de notre comité. C'est pour cette raison que nous redirigeons notre demande afin que vous puissiez évaluer la possibilité de nous référer à un répondant avec qui communiquer si des questions ou informations venaient enrichir nos réflexions.

Je vous remercie de prendre le temps d'analyser notre demande et nous attendrons une réponse à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures.

  
Suzanne Verreault  
Présidente pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec

  
Catherine Claveau Fortin  
Secrétaire pour le Comité de vigilance  
de l'incinérateur

## Annexe 3

---

**COMITÉ DE VIGILANCE  
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

---

Le 18 janvier 2018,

Lors de la rencontre du 18 janvier 2018, le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec a émis la recommandation suivante :

*Résolution 2018-01-18\_03 : Le CVI recommande à la ville de Québec de suspendre le redémarrage du four 4, prévue pour le 19 janvier 2018, jusqu'à ce que le comité puisse tenir une rencontre extraordinaire à court terme, soit le 22-23-24 janvier 2018. Cette résolution est proposée par M. Goulet, appuyée par M. Turgeon et adopter à l'unanimité.*

Suzanne Claveau

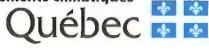
Suzanne Verreault  
Présidente pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec

Catherine Claveau Fortin

Catherine Claveau Fortin  
Secrétaire pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec

## Annexe 4

Ministère  
du Développement durable,  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre les  
changements climatiques



Bureau du sous-ministre adjoint  
au développement durable et à la qualité de l'environnement

Le 1er mars 2018

Madame Suzanne Verreault  
Présidente  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec  
[suzanne.verreault@ville.quebec.gc.ca](mailto:suzanne.verreault@ville.quebec.gc.ca)

Madame Catherine Claveau Fortin  
Secrétaire  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec  
[info@incinerateur.gc.ca](mailto:info@incinerateur.gc.ca)

Mesdames,

En réponse à votre correspondance du 8 janvier 2018, nous vous informons que le répondant désigné sera monsieur Nicolas Juneau, directeur des matières résiduelles. Au besoin, monsieur Juneau fera les liens nécessaires avec l'ensemble des équipes concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Par ailleurs, bien que le MDDELCC ne souhaite pas être membre du comité, soyez assurée de notre volonté à soutenir, lorsque vous le jugerez pertinent, les travaux du Comité en y présentant et expliquant les lois, règlements et normes applicables, ainsi que les orientations ministérielles pertinentes.

Je vous invite à communiquer avec monsieur Juneau pour toute question ou demande d'information concernant les travaux du comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec au 418 521-3950 poste 4852 ou à [nicolas.juneau@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nicolas.juneau@mddelcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre adjoint  
au développement durable et  
à la qualité de l'environnement

Jacob Martin-Malus

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3860  
Télécopieur : 418 646-5883  
Courriel : [jacob.martin-malus@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jacob.martin-malus@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

## Annexe 5

Le 3 juillet 2018,

**COMITÉ DE VIGILANCE  
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Monsieur Nicolas Juneau,  
Directeur des matières résiduelles  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte aux  
changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
418 521-3950 poste 4852  
[nicolas.juneau@mddecc.gouv.gc.ca](mailto:nicolas.juneau@mddecc.gouv.gc.ca)

**Objet : Demande de rencontre – Experts en analyse de la qualité de l'air**

Monsieur Juneau,

Le comité de vigilance de l'incinérateur (CVI) de la Ville de Québec a pour mandat d'assurer la surveillance des activités de l'incinérateur, notamment concernant les suivis environnementaux. Dans le contexte récent des derniers dépassements de certains paramètres, les membres du CVI se questionnent sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage. Plus précisément, à savoir si les deux campagnes d'échantillonnage annuelles (dont une seule est exigée en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) sont représentatives et suffisantes pour dresser le portrait annuel des émissions de l'incinérateur de la Ville de Québec. Afin d'assurer un suivi environnemental rigoureux, les membres souhaitent vérifier la valeur scientifique du nombre et de la fréquence des campagnes d'échantillonnage nécessaires.

Les membres reconnaissent l'expertise du MDDELCC ainsi que du Centre d'expertise en analyse environnemental du Québec (CEAEQ), notamment sur les analyses de la qualité de l'air. Le CVI souhaitent donc organiser une rencontre avec les professionnels de la Ville de Québec responsables des suivis environnementaux, certains membres du CVI ainsi que les experts de votre organisation afin de discuter des questions mentionnées précédemment.

En tant que répondant désigné par votre organisation, nous faisons appel à vos services pour nous aider à organiser cette rencontre.

Nous vous remercions de votre attention à notre demande et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Juneau, nos salutations les meilleures.

*Suzanne Verreault*  
Suzanne Verreault  
Présidente  
Comité de vigilance de  
l'incinérateur de la Ville de Québec

*Catherine Claveau Fortin*  
Catherine Claveau Fortin  
Secrétaire pour le Comité de vigilance de  
l'incinérateur de la Ville de Québec

## Annexe 6

		sommaire décisionnel
<b>IDENTIFICATION</b>		<b>Numéro :</b> A2QM2017-001 <b>Date :</b> 23 Mars 2017
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement des Rivières	
<b>Instance décisionnelle</b>	Conseil d'agglomération de Québec	<b>Date cible :</b>
<b>Projet</b>		
<b>Objet</b>	Comité de vigilance de l'incinérateur - nouveau mandat élargi	
<b>Code de classification</b>		<b>No demande d'achat</b>
<b>EXPOSÉ DE LA SITUATION</b>		
Le comité de vigilance de l'incinérateur a été formé en 2005. Ce comité est une obligation en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Ce règlement oblige la Ville de Québec à débourser les frais reliés au fonctionnement du comité pour un minimum d'une rencontre par année et pour un maximum de quatre rencontres par année.		
Cependant, compte tenu du contexte entourant cet équipement situé à proximité de quartiers résidentiels denses, la Ville de Québec a fait le choix de payer pour la tenue de rencontres plus fréquentes.		
Ce comité a pour mandat de vérifier si l'exploitation de l'incinérateur s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales, de faire des recommandations à la Ville de Québec pour atténuer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage et l'environnement et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion de l'équipement.		
Le 24 novembre 2016, le comité a adopté par résolution un nouveau mandat élargi. En plus des tâches actuelles, le mandat suivant est ajouté :		
« Faire des recommandations à la Ville de Québec concernant l'élaboration et l'implantation du plan de mise en oeuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec ».		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
Formation du comité de vigilance de l'incinérateur de Québec en janvier 2005 (CE-2005-0124).		
<b>ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES</b>		
Le comité s'intéresse à la gestion des matières résiduelles de l'agglomération puisque toute réduction de déchets incinérés réduit les polluants atmosphériques à l'incinérateur ainsi que les nuisances liées au transport vers celui-ci.		
Le budget alloué pour le comité ne peut couvrir la réalisation des tâches de ce nouveau mandat. Un montant de 22 000 \$ est requis, soit 7 000 \$ de plus que le budget actuel de 15 000 \$.		
<b>RECOMMANDATION</b>		
Accepter le nouveau mandat du comité de vigilance de l'incinérateur, soit l'ajout du « suivi de la mise en oeuvre du PMGMR de l'agglomération de Québec ».		
Augmenter le budget annuel du comité de vigilance de l'incinérateur de 7 000 \$.		
<b>IMPACT(S) FINANCIER(S)</b>		
Les fonds supplémentaires requis, soit une somme de 7 000 \$, sont disponibles au financement « 2200000 - Affectations PCI » à même la fiche 1733054-A (modifiée pour la 1753051-A), projet CMR170004, tâche 60.1020PC043.		



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> A2QM2017-001 <b>Date :</b> 23 Mars 2017
<b>Unité administrative responsable</b> Arrondissement des Rivières	
<b>Instance décisionnelle</b> Conseil d'agglomération de Québec	<b>Date cible :</b>
Projet	
<b>Objet</b> Comité de vigilance de l'incinérateur - nouveau mandat élargi	
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	
<b>ANNEXES</b> Résolution comité de vigilance (électronique) Nouveau mandat du comité de vigilance (électronique)	
<b>VALIDATION</b>	
<b>Intervenant(s)</b> Neila Abida	<b>Intervention</b> Finances <b>Signé le</b> Favorable 2017-06-19
<b>Responsable du dossier (requérant)</b> Sylvie Verreault	Favorable 2017-06-14
<b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b>	
Patrick Bastien	Favorable 2017-06-19
Stephan Bugay	Favorable 2017-06-19
Denis Robillard	Favorable 2017-06-16
<b>Cosignataire(s)</b>	
<b>Direction générale</b>	
Alain Tardif	Favorable 2017-06-20
<b>Résolution(s)</b> CE-2017-1323	
<b>Date:</b> 2017-07-05	

COMITÉ DE VIGILANCE  
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC

Après onze ans de travaux et de vigilance, le CVI a procédé à une réflexion sur son mode de fonctionnement et son mandat. L'aboutissement de cette réflexion a donné lieu à une proposition de mandat pour le CVI. Cette proposition a été adoptée lors de la rencontre 24 novembre 2016. La résolution suivante en témoigne :

*Résolution 2016-11-24\_02: Il est résolu d'adopter le mandat du CVI tel que présenté à la rencontre du 24 novembre 2016. Proposé par Yvan Ouellet, appuyé par Estelle Richard. Adopté à l'unanimité.*

Suzanne Verreault

Suzanne Verreault  
Présidente pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec



Audrey Roberge  
Secrétaire pour le  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec

## Proposition de mandat pour le CVI

Un comité de vigilance de l'incinérateur (ci-après : CVI) de la Ville a été formé en 2005 et est maintenu en action en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles adopté par le gouvernement du Québec.

Après onze ans de travaux et de vigilance, le CVI a procédé à une réflexion sur son mode de fonctionnement et son mandat. Vous trouverez le détail de cette proposition ici-bas.

Le mandat du CVI est le suivant :

Assurer la vigie des émissions atmosphériques, du bon fonctionnement de l'incinérateur et le suivi des plans de mise en œuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la réalisation de mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'équipement d'incinération, soit atténuer ou supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage;

Faire des recommandations à la Ville concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations de l'équipement d'incinération et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements;

Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

Composition (représentation)	Représentants avec droit de vote
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Représentants des citoyens<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1 citoyen du conseil de quartier du Vieux-Limoilou,</li><li>○ 1 citoyen du conseil de quartier de Maizerets</li><li>○ 1 citoyen du conseil de quartier de Lairet</li><li>○ 2 citoyens nommés par d'autres conseils de quartier de la Ville de Québec priorisant les quartiers externes à l'arrondissement de La Cité-Limoilou</li></ul></li><li>• Représentants des groupes environnementaux<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1 représentant du CRE – Capitale nationale</li><li>○ 1 représentant de Les AmiEs de la Terre de Québec</li><li>○ 1 représentant issu d'autres groupes en environnement</li></ul></li><li>• 1 représentant du milieu socio-économique</li><li>• Représentant du milieu municipal<ul style="list-style-type: none"><li>○ 2 élus de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou</li><li>○ 1 élu de la Ville de Québec</li><li>○ 1 élu d'une autre municipalité que Québec siégeant à la CMQ</li></ul></li></ul>

	<b>Représentants sans droit de vote</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant de la Communauté métropolitaine de Québec</li> <li>• Représentants de la Ville de Québec sans droit de vote (La Ville de Québec devra déléguer des représentants ; ces personnes pourront s'adjointre des personnes-ressources).</li> <li>• 1 représentant de la direction de la santé publique sans droit de vote</li> <li>• 1 représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques sans droit de vote</li> <li>• Les représentants peuvent être substitués</li> </ul>
Tâches du CVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du CVI doivent établir un plan d'action et un horaire de rencontre cohérent avec le plan de travail de la Ville de Québec. Toutefois, cet horaire devra demeurer flexible.</li> </ul>
Modalité de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres se rencontreront au besoin, en moyenne dix fois par année.</li> <li>• Deux à trois fois par année, le CVI bénéficiera d'une présentation sur le suivi environnemental découlant des campagnes d'échantillonnage et sur le suivi en continu.</li> <li>• Les rencontres du CVI pourraient idéalement être de plus courte durée, soit 1h à 1h30.</li> <li>• Aussi souvent que possible, un point majeur en lien avec le plan d'action du CVI sera traité lors des rencontres.</li> <li>• Aussi souvent que nécessaire, le suivi du plan de mise en oeuvre de l'agglomération de Québec du PMGMR sera abordé.</li> <li>• Les invités aux différentes rencontres différeront en fonction des thématiques abordées lors de chacune des rencontres.</li> <li>• Le CVI désigne un président et un secrétaire pour faciliter les échanges avec l'exploitant, les communications avec les membres et éventuellement les médias.</li> <li>• Des documents techniques, vulgarisés et courts servent comme base pour les échanges et discussions sur les émissions atmosphériques.</li> <li>• Le CVI peut admettre à ses rencontres des observateurs qui pourront intervenir dans la discussion si des membres le désirent.</li> <li>• Les rencontres publiques pourront être encadrées par un animateur externe pour permettre aux représentants de la Ville de Québec, aux spécialistes et aux autres personnes ressources d'échanger de façon sereine avec les citoyens présents. Dans le cas où il n'y aurait pas d'animateur, le CVI doit désigner un président d'assemblée qui conduira les discussions et un secrétaire.</li> <li>• Un compte rendu sera rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres du CVI pour commentaires et acceptation. Ce compte rendu est accessible à toute personne qui en fait la demande.</li> <li>• Les organisations des représentants à droit de vote devraient nommer un substitut ayant droit de vote à leur représentant dans une résolution. Le suivi des résolutions est de la responsabilité des organisations.</li> </ul>

## Annexe 7

De : <[slavko.sebez@videotron.ca](mailto:slavko.sebez@videotron.ca)>

Date : lundi 3 décembre 2018 09:48

À : Alexandre Turgeon <[alexandre.turgeon@cre-capitale.org](mailto:alexandre.turgeon@cre-capitale.org)>

Cc : <[audrey.roberge@cre-capitale.org](mailto:audrey.roberge@cre-capitale.org)>

Objet : Article JDQ

Bonjour Alexandre,

Tout d'abord merci pour ton soutien concernant mes commentaires publiés dans le Journal de Québec sur l'analyse des effets sur l'air ambiant des émissions de l'incinérateur réalisées par le ministère de l'Environnement. Ta remarque sur les pics de pollutions transmise à la journaliste «que le Ministère était faussement rassurant dans ses modélisations» est tout à fait vraie.

Effectivement, dans son rapport de modélisation de 2015, le MDDELCC a sciemment choisi la période d'échantillonnage sans important dépassement de normes des rejets aux cheminées. Par exemple, le dépassement de 20 fois la norme de dioxines en 2008 a été écartée de l'étude.

Pire encore, le fait d'exclure de son programme d'échantillonnage (rapport 2018) les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre représente un manquement flagrant de rigueur de la part du MDDELCC étant donné que se sont les deux principaux polluants dans les rejets de l'incinérateur. On comprend à quel point c'est important en comparant la quantité d'oxydes d'azote rejetée par l'incinérateur de la ville de Québec avec les rejets provenant des véhicules motorisés. Selon les estimations, cette quantité est équivalente à ce qu'émettraient environ 60 000 voitures particulières faisant 20 000 km par an. Ajoutons également qu'un autre contaminant très toxique, le mercure, ne se trouve pas parmi les polluants échantillonnés par les stations temporaires Beaujeu et Vitré.

Suite à l'analyse effectuée, j'ai constaté des importantes lacunes au niveau de la méthodologie utilisée par MDDELCC dans la modélisation des émissions de l'incinérateur de la ville de Québec réalisée en 2011 et 2015 (période très limitée de surveillance des émissions, sous-évaluation des taux d'émission annuel moyen, modélisation basée sur les taux d'émissions constants, etc.).

De plus, j'ai également constaté des importantes faiblesses en ce qui concerne l'analyse des résultats de mesures effectuées dans l'air ambiant lors de la campagne d'échantillonnage, publiée par le MDDELCC en 2018 (analyse incomplète, interprétation erronée des résultats, utilisation de la méthode d'analyse qui néglige les pics de pollution, etc.).

J'ai transmis aux membres de CVI, il y a quelques semaines, mon analyse préliminaire qui démontre bien que les conclusions du ministère de l'Environnement concernant les effets sur l'air ambiant des émissions de l'incinérateur de la ville de Québec sont fondées sur une évaluation erronée. Depuis ce temps-là, j'ai ajouté plusieurs nouveaux éléments à mon analyse qui expliquent davantage les erreurs commises par les représentants du MDDELCC. Je demeure à votre disposition pour vous présenter mon analyse finale afin que vous puissiez porter un jugement éclairé sur l'évaluation faite par le MDDELCC.

Il ne faut pas oublier qu'un des objectifs de CVI est de «s'informer sur les opérations et sur les projets, en évaluer les conséquences, en assurer le suivi et transmettre à la population les renseignements».

Afin de ne pas minimiser ni banaliser les effets sur l'air ambiant des émissions de l'incinérateur de la ville de Québec, j'invite les membres de Comité de vigilance de l'incinérateur de la ville de Québec de rejeter publiquement les conclusions des études de ministère de l'Environnement.

Respectueusement,

Slavko Sebez, M.Sc., Santé communautaire  
Expert-conseil en santé environnementale  
418-861-8520